Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 16 (1924)

Heft: 5

Rubrik: Mouvement international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Economie publique

Prévoyance populaire suisse. Samedi le 29 mars 1924, à 2 heures de l'après-midi, s'est réunie à Bâle la 6me assemblée générale ordinaire de la Prévoyance po-pulaire suisse. L'assemblée avait principalement à s'occuper du rapport de gestion et des comptes au 31 décembre 1923, ainsi que du renouvellement du conseil d'administration.

Le rapport et les comptes furent adoptés à l'unanimité, de même que la proposition du conseil d'administration concernant la répartition de l'excédent au montant de fr. 54,580.52, en ce sens que le 20 % sera versé au fonds de réserve et le 80 % au fonds d'excé-

dents des assurés.

Conformément à l'art. 26 des statuts, le conseil d'administration se compose d'au moins 15 membres, dont cinq sont nommés par le conseil de surveillance de l'Union suisse des sociétés de consommation (U. S. C.) et les autres par l'assemblée générale. Le conseil de surveillance de l'U.S.C., dans sa séance du 1er mars, a déjà confirmé pour une nouvelle période les cinq représentants actuels, à savoir MM. le Professeur A. Bohren, Lucerne; le Conseiller national J. Huber, Saint-Gall; B. Jaeggi, Bâle; Ch.-U. Perret, Neuchâtel, et O. Peter-Tröndle, Bâle. Neuf anciens membres du conseil d'administration, sur les 10 à nommer par l'assemblée générale, furent réélus à l'unanimité; ce sont: MM. le Dr M. Bobbià, Bellinzona; Hans Denzler, Baden; Charles Dürr, Berne; Ernest Jaton, Lausanne; Kaspar Späni,

Winterthour; Franz Steininger, Zurich; Johann Studer, Winterthour; J. Schlumpf, Berne; Fr. Tschamper, Berne. En remplacement de M. Joseph Dubach, Lucerne, démissionnaire, auquel le président exprime les meilleurs remerciements pour sa collaboration, l'assemblée générale nomme au conseil d'administration M. Joseph Albisser, membre du Tribunal des assurances fédérales,

à Lucerne.

En outre, l'assemblée générale confirma dans leurs fonctions les vérificateurs des comptes pour l'année 1924: le Service fiduciaire de l'U.S.C., à Bâle, et MM. Fritz Hoffmann, Neuchâtel, et Paul Hitz, Vogelsang (Argovie). MM. Max Klunge, Genève, et Edouard Stauffer, La Chaux-de-Fonds, furent nommés suppléants des vérificateurs des comptes.

Immédiatement après l'assemblée générale eut lieu la séance constitutive du conseil d'administration nouvellement élu. Le conseil d'administration nomma comme président pour diriger les débats des séances du conseil d'administration et des assemblées générales M. Ch.-U. Perret, Neuchâtel, comme vice-président M. J. Schlumpf, Berne, et comme délégués du conseil d'administration pour la surveillance de la gestion MM. B. Jaeggi, Bâle, et le Prof. Dr A. Bohren, Lucerne.

Considérant le résultat satisfaisant de l'exercice écoulé, ainsi que l'état favorable du fonds d'excédents, le conseil d'administration fixa la réduction des primes pour l'année 1925 à 7 % des primes du tarif (la réduction avait été de 5 % de la prime du tarif pour l'année 1922 et de 6 % pour les années 1923 et 1924).

Mouvement international

Les organisations syndicales américaines et la F.S.I. Le camarade Brown, secrétaire de la Fédération syndicale internationale, vient de rentrer d'Amérique, où il fut envoyé en délégation. Il a été cordialement reçu au congrès syndical de Vancouver au Canada. Les camarades de la Commission syndicale canadienne lui ont exprimé le désir de voir une délégation de la F.S.I. visiter le Canada, afin d'y donner des conférences dans les principales villes.

Un accueil très cordial lui fut également réservé au Congrès de la « American Federation of Labor » qui se tint à Portland. Le désir des travailleurs organisés des Etats-Unis de se joindre de nouveau à leurs camarades d'Europe s'y est vivement manifesté. Le congrès de Portland a chargé le comité de la centrale américaine de reprendre les relations avec la F.S.I., afin d'ouvrir la voie à la réaffiliation. Les militants en vue du mouvement syndical se sont montrés très sympathiques à l'envoi d'une délégation d'Europe qui visiterait les principales villes. L'œuvre de la F.S.I. est de plus en plus appréciée par les travailleurs américains.

Au Mexique, les travailleurs organisés s'intéressent particulièrement à l'organisation syndicale d'Europe. Les camarades de là-bas demandent que le voyage projeté de la délégation de la F.S.I. se fasse le plus tôt possible. Mais les ouvriers organisés du Mexique ne tiennent pas seulement à collaborer avec leurs frères européens; ils aspirent aussi à l'Union étroite avec les travailleurs des autres Etats de l'Amérique du Sud et du Nord. Une nouvelle démarche sera faite dans ce sens en novembre prochain. Le congrès de la Fédération américaine du travail se tiendra à la frontière et celui de la Fédération mexicaine également, de sorte que les délégués des deux congrès pourront s'y rencontrer et fraterniser.

Union internationale des ouvriers et ouvrières de l'alimentation. Le comité exécutif de l'Union internationale des ouvriers et ouvrières de l'alimentation s'est réuni le 22 avril à Berne. Il a adopté le rapport de gestion du secrétaire international pour la période du 1er avril 1923 au 1er avril 1924. Mentionnons les actions de secours entreprises au cours de cet exercice en faveur des organisations sœurs de l'Italie, de la Hongrie et de l'Allemagne, pour lesquelles l'Union internationale a versé plus de 100,000 francs suisses. Le boycottage de la Maison Remy en Belgique put être levé après que cette firme eut accepté les conditions posées par l'Union.

Deux organisations nouvelles donnèrent leur adhésion pendant la période comprise par le rapport: les boulangers et pâtissiers d'Amérique et ceux de Grande-Bretagne. L'Union comprend actuellement 500,000 membres répartis dans 29 fédérations. Pour la première fois, le comité exécutif a dû s'occuper d'une démission; il s'agit des boulangers-pâtissiers de Hollande, qui quittent l'Union parce qu'elle a admis la Fédération de l'alimentation de Russie. Cette démission ne fut pas acceptée par le comité; celui-ci devra se mettre en rapport avec l'organisation démissionnaire à l'occasion du congrès international syndical de Vienne.

Les propositions de la F.S.I. concernant les relations organiques avec les secrétariats professionnels furent repoussées par la majorité du comité exécutif, celleci estimant que les obligations qu'elles entraîneraient pour les secrétariats professionnels ne pourraient pas être remplies. Le congrès de Vienne examinera cette question, et l'Union ne pourra se reconnaître liée que par celles des propositions qui ne seraient pas de nature à gêner au développement de son organisation.

Le boycottage des produits de la maison E. Re-S. A., à Wygmael (Belgique), est levé. En date du 22 janvier 1922, l'Union internationale des organisations des ouvriers et ouvrières de l'industrie des denrées alimentaires boycotta la dite maison par suite de représailles envers 57 ouvriers. Cette maison s'était refusé à réengager ces ouvriers une fois la grève des ouvriers meuniers terminée. Toutes les tentatives de conciliation étaient restées sans succès.

Depuis quelques semaines, le conseil d'administration de cette maison a consenti à revenir sur sa décision. Une partie des ouvriers en cause furent de nouveau réengagés; les plus âgés furent pensionnés. Ensuite, la maison donna l'assurance qu'en cas où elle aurait besoin de main-d'œuvre, elle embaucherait d'abord les ouvriers qui participèrent à la grève. Les causes qui avaient provoqué le boycottage se trouvaient ainsi liquidées. L'Exécutif de l'Internationale a levé le boycottage et profite de l'occasion pour remercier sincèrement la classe ouvrière organisée et les consommateurs pour le service qu'ils lui ont rendu.



Etranger

Allemagne. La commission de l'Union générale des syndicats allemands a décidé, en vertu d'une communication du Journal syndical, d'engager une action, pour donner suite au désir populaire, en faveur de la journée légale de huit heures. A cet effet, une commission de cinq membres a été nommée; celle-ci a pour tâche de s'occuper de toutes les questions relatives à cette action ainsi que d'examiner les frais que cela occasionnera, et de soumettre des propositions appropriées à la prochaine séance de la commission.

Autriche. Nous extrayons les indications suivantes du rapport d'activité pour 1923 de la commission syndicale d'Autriche:

Dans un premier chapitre, il est donné une image de la situation économique en général. Le programme d'assainissement élaboré par Seipel voulait soi-disant répartir les charges sur toutes les classes de la population; mais, en réalité, on s'aperçoit que la classe ouvrière est la seule à porter le fardeau. La réduction de 64,000 employés d'Etat qui fut opérée et la crise économique qui en découla en sont la preuve. Au commencement de l'année, on comptait 200,000 chômeurs environ; ensuite ce chiffre descendit à 109,000 jusqu'en octobre. Et depuis octobre à la fin de l'année, le nombre des chômeurs s'accrut de nouveau et atteignit 127,000, dont 98,000 furent entretenus uniquement par la ville de Vienne. En même temps que la situation économique s'aggravait, la réaction politique devenait de plus en plus arrogante, et ce n'est que grâce aux puissantes organisations syndicales que les ouvriers purent maintenir leurs positions.

Les autres chapitres du rapport sont consacrés à l'intervention de la commission syndicale pour la conclusion de contrats collectifs, à des questions de politique sociale et à des affaires économiques et politiques générales. Un grand travail fut effectué dans le domaine de l'éducation; de petits manuels pratiques à l'intention des conseils d'ouvriers furent édités. Le tirage du journal de la commission syndicale *Travail et Economie* réussit à être porté, au cours de l'année de gestion, à 18,000 exemplaires.

Les effets de la crise eurent également une répercussion sur le nombre de membres; en se basant sur le nombre de cotisations versées, l'effectif de l'organisation centrale était de 714,115 membres à fin 1923 (1922: 850,394). Le rapport traite ensuite principalement des relations internationales, de l'activité de l'administration et des opérations de caisse. La commission syndicale enregistra en recettes une somme de 1,038,155,752 couronnes et une somme de 868,822,193 couronnes en dépenses; elle dispose donc ainsi d'un solde de plus de 169,333,559 couronnes.

Roumanie. Le Bulletin syndical, l'organe du Conseil syndical des fédérations d'ouvriers de Roumanie, renseigne sur l'activité des syndicats roumains en 1923. Ainsi, il s'y trouve de très intéressantes constatations sur l'organisation des ouvriers roumains occupés dans les ports, qui comprend 13 groupes professionnels à huit endroits et compte 4242 membres. La fédération déclencha 13 mouvements en 1923, dont 11 aboutirent avec succès. L'effectif de la Fédération des ouvriers du fer, des métaux et de l'industrie chimique passa de 16,587 à 11,968 membres. Cette diminution est le résultat du travail de scission pratiqué par les communistes. Malgré cela, une recrudescence du nombre de membres se fait déjà sentir. La Fédération roumaine des relieurs comptait, à fin 1923, 6 sections avec 300 membres en chiffre rond. La sévère attitude du gouvernement réactionnaire rend la propagande syndicale très difficile.



Situation du chômage à fin mars 1924

Industries	Chômeurs		Pagaurua
	totaux	partiels	Secourus
Alimentation et boissons. Vêtement et cuir Bâtiment et peinture Bois et verre Textile Arts graphiques et papier Métallurgie, électricité Horlogerie, bijouterie Commerce Hôtels, cafés, pensions Autres professions Personnel sans connaiss. prof.	356 437 3,404 375 2,107 375 2,146 812 1,543 1,307 2,250 6,268	48 816 36 -4,707 1,296 239 20 -734 268	41 36 149 35 637 52 427 506 352 - 93 1,144
Total pour la Suisse Total février 1924	21,380 27,120 26,873 24,013 22,554 25,583 30,288 35,512 52,734 53,463 48,218 51,789 59,456 81,868 99,541 88,967 74,238 63,182 54,650 47,949 41,549 17,623	8,164 11,985 12,800 14,662 13,507 13,585 15,640 17,767 21,791 20,429 21,585 25,538 30,629 39,249 46,701 53,970 59,835 74,309 80,037 95,374 84,653	5,135 4,414 8,397 3,655 4,979 7,900 11,015 21,856 21,420 16,581 16,581 16,581 23,242 41,013 56,057 47,367 39,072 31,276 27,280 20,098 6,045